



4.1. Annexe au règlement - Inventaire du patrimoine bâti protégé

Élaboration du PLUi approuvée le 28/01/2020

Modification simplifiée n°1 approuvée le 25/02/2021

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité approuvée le 25/11/2021

Mise à jour le 10/11/2023

Vu pour être annexé aux délibérations du conseil communautaire approuvant :

- la révision allégée n°1 du 08/02/2024
- la révision allégée n°2 du 08/02/2024
- la modification n°1 du 08/02/2024

INVENTAIRE DU PATRIMOINE BATI IDENTIFIÉ PROTÉGÉ

Commune	Type	Photographie	Description et protection associée	Localisation
CHASSY				
Chassy	Église		<p>Église Saint Loup (XIIe siècle)</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	Rue des processions
	Lavoir		<p>Lavoir communal (en cours de rénovation)</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	Rue de la Fontaine Saint Loup

LA FERTÉ LOUPIÈRE

La Ferté
Loupière

Église



Église Saint Germain
Abrite la danse macabre

3 Place de l'Église

**MONUMENT HISTORIQUE –
MONUMENT INSCRIT**

Arrêté du 13 juillet 1911

Presbytère et
grange du
prieuré



Presbytère et grange du prieuré

*Protection au titre de l'article L.151-19 du
Code de l'urbanisme*

Rue du
Presbytère

Tour



Tour

*Protection au titre de l'article L.151-19 du
Code de l'urbanisme*

Rue du Château

<p>Chapelle</p>		<p>La Chapelle Rigolet</p> <p>Au bord de la route menant aux Jouards, au carrefour de la route de Goubillon, dans un bouquet d'arbres.</p> <p>Chapelle abritant probablement la sépulture de M. Joseph Rigolet (décédé le 16 juillet 1844) et de son épouse Marie-Françoise Prévost (décédée le 14 février 1863). La toiture est totalement détruite et un arbre pousse entre les murs. La croix est très endommagée.</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>au bord de la route menant aux Jouards, au carrefour de la route de Goubillon, dans un bouquet d'arbres.</p>
<p>Monument aux morts</p>		<p>Monument aux morts</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Place de la mairie</p>

<p>Croix</p>			<p>Croix du bois des ventes, communément appelé « Bois des Trous »</p> <p>Descellée et endommagée</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Sur le chemin entre les Verpys et les Gruets, au carrefour du chemin qui longe le bois.</p>
<p>Croix</p>			<p>Croix du Bois des Vaux</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Route de Vaudricourt A mi-chemin entre Vaudricourt et les Rigolets. Descellée et endommagée.</p>

<p>Croix</p>		<p>Croix de Couilly</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Hameau de Couilly Au carrefour dans le hameau. A proximité du panneau d'affichage municipal. Descellée et endommagée.</p>
<p>Croix</p>		<p>Croix</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Route de Joigny, direction les Légerons</p>

	Croix	Photographie à ajouter ultérieurement	Croix de Sud Ocre <i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i>	A l'angle de la D219 et du Chemin de la Croix
	Fontaine		Fontaine <i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i>	Rue des Deux Puits

	<p>Le calvaire</p>		<p>Reproduction de l'immaculée conception de la Chapelle de la rue du Bac à Paris.</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Route de Charny,</p>
	<p>Puits</p>		<p>Puits</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Hameau Les Légerons</p>

	Puits		<p>Puits</p> <p><i>Enfoui sous les broussailles et lierre</i></p> <p>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</p>	<p>Hameau de Couilly Route des Tuileries</p>
	Puits		<p>Puits</p> <p><i>à l'angle d'un bosquet en friche, puits en pierres recouvert de feuillages et de lierre, entouré d'un grillage</i></p> <p>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</p>	<p>Hameau de la Chaîne Chemin de la Chaîne</p>

	Puits		Puits <i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i>	65 rue Pierre de Courtenay
--	-------	---	--	----------------------------

	Puits		Puits <i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i>	Hameau les Goudons
--	-------	---	--	--------------------

Lavoir			<p>Le lavoir et la source Saint Pantaléon :</p> <p>Lavoir établi en 1857, la source est restaurée et entourée d'un mur</p> <p>La source de Saint Pantaléon est une source miraculeuse qui guérissait les maladies des yeux et à laquelle a bu le roi Louis VI le gros.</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	Route de Joigny
Lavoir			<p>Lavoir</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	Rue du lavoir

Four à chaux



Ancien four à chaux

Recouvert de broussailles et lierre

Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme

Route de Charny

LES ORMES

<p>Les Ormes</p>	<p>Église</p>		<p>L'Eglise de la Nativité Notre Dame</p> <p>MONUMENT HISTORIQUE - MONUMENT INSCRIT</p> <p><i>Arrêté du 02 mars 2015</i></p>	<p>Place de l'Église</p>
	<p>Château de Bontin</p>		<p>Intérieurs du château ; communs ; pigeonnier ; parc</p> <p>MONUMENT HISTORIQUE - MONUMENT INSCRIT</p> <p><i>Arrêté du 11 février 1994</i></p> <p>Façades et toitures du château et des deux pavillons d'entrée ; douves et ponts ; terre-plein du château délimité par ses douves ; trumeaux de trois cheminées sculptées du 17^e siècle (deux au rez-de-chaussée et une au deuxième étage, dans l'aile la plus ancienne)</p> <p>MONUMENT HISTORIQUE - MONUMENT CLASSÉ</p> <p><i>Arrêté du 06 novembre 1995</i></p>	<p>106 Château de Bontin</p>

Puits



Puits

Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme

Hameau les Touchards

	Puits		Puits <i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i>	Hameau le Grand Temple
--	-------	--	--	---------------------------

	<p>Puits</p>		<p>Puits sur propriété privée</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Hameau de Raloy</p>
--	--------------	--	--	------------------------

LE VAL D'OCRE

Le Val d'Ocre

Croix de Saint
Jean



Croix en fer forgé, élément du
patrimoine rural témoin de la culture
spirituelle

*Protection au titre de l'article L.151-19 du
Code de l'urbanisme*

Route de Merry-la-
Vallée

Croix



Croix de Saint-Michel

*Protection au titre de l'article L.151-19 du
Code de l'urbanisme*

Route D955

	Croix		<p>Croix de Jeully</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	Route des Vernes
	Croix	Photographie à ajouter ultérieurement	<p>Croix de Virginie</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	Au sud du cimetière

<p>Croix</p>		<p>Croix de la Vieillotte</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>A l'angle de la Rue Chaude et de la Rue Boute Chiens</p>
<p>Croix</p>		<p>Croix Jean-Baptiste</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>A l'angle de la Rue Chaude et de la Route du Fourneau</p>

	Croix	Photographie à ajouter ultérieurement	Croix de Sud Ocre <i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i>	A l'angle de la D219 et du Chemin de la Croix
	Croix		Croix de Saint-Martin <i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i>	D155

<p>Colombier de la racine</p>			<p>Colombier ou pigeonnier du Château de la Racine.</p> <p>Ce colombier en forme de tour est un élément architectural spécifique qui appartient à l'ensemble patrimonial du château de la Racine</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>La rue Neuve</p>
<p>Moulin du Berceau</p>			<p>Imposant moulin à eau établi à l'est du bourg, dans le vallon du « Ru du Moulin de ville ».</p> <p>Construction haute dans laquelle briques et tuiles plates sont les matériaux constitutifs prédominants.</p> <p>Une importante roue à eau se situe sur la façade orientale du bâtiment.</p>	
<p>Moulin du Berceau – roue hydraulique</p>			<p>Témoin de l'ancienne activité économique locale qui a cessé au début du XXème siècle.</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	

<p>Façade de maison bourgeoise</p>		<p>Façade de la Maison Bourgeoise place A. Briand.</p> <p>Façade de maison bourgeoise du XVIIIème siècle située place Aristide Briand.</p> <p>Maison particulière de noble facture donnant sur la place de l'église, le cœur du village.</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Place Aristide Briand, à Saint-Aubin-Château-Neuf</p>
<p>Porches</p>		<p>Porche de la maison Falcucci</p> <p>Porche en anse de panier fait de brique et de pierres du pays et surmonté d'un toit de tuiles.</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	

	Porches		<p>Porche droit en briques surmonté d'un toit en tuiles</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	
	Porches		<p>Porche droit en briques</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	

Lavoir			<p>Le lavoir de Beauceron</p> <p>Ce lavoir offre la construction la plus élaborée parmi les lavoirs existants sur la commune</p> <p>Témoin de l'architecture vernaculaire rurale.</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Au bord de la rue chaude</p>
Lavoir			<p>Le lavoir de Lampy</p> <p>Ancien lavoir dissimulé près de bosquets</p> <p>Témoin de l'architecture vernaculaire rurale</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>en pied de versant dans le vallon du « Ru du Moulin de Ville »</p>

	Lavoir		<p>Le lavoir de sur Ocre</p> <p>Bâti un peu à l'écart du hameau de « sur Ocre », ce lavoir s'implante dans un site à tendance bocagère. C'est un petit édifice de facture sobre, reprend les matériaux traditionnels utilisés pour la construction en Puisaye et dans le Gâtinais : pierres, briques, tuiles, plates.</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	un peu à l'écart du hameau de « sur Ocre »,
	Lavoir		<p>Le lavoir de Moulin Ville</p> <p>ce lavoir est de facture simple et couvert d'ardoises.</p> <p>Témoin de l'architecture vernaculaire rurale</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	au cœur du hameau de Moulin de Ville

	Lavoir		<p>Le lavoir de Bignon</p> <p>ce lavoir est établi en partie basse d'un versant</p> <p>Témoin de l'architecture vernaculaire rurale</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>au cœur du hameau du Bignon</p>
	Lavoir		<p>Lavoir</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Petit Fumereau</p>

	Four à pain		<p>Four à pain du bourg</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	
	Four à pain		<p>Ancien four à pain accolé à un bâtiment de la « Rue Neuve » et construit avec les matériaux utilisés localement (silex en soubassement, calcaire au-dessus).</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	Rue Neuve

<p>Grenier à grains</p>		<p>Grenier à grain construit en 1848 se trouvant initialement dans la ferme du Château de Frauville. Cette construction a été démontée pour être reconstruite à l'identique dans le bourg de Saint-Aubin.</p> <p>Construction haute faite de bois et de briques et couverte d'ardoises</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Ferme du Château de Frauville</p>
<p>Château de Fourolles</p>		<p>Façades et toitures du château et des communs ; escalier ; douves</p> <p><i>MONUMENT HISTORIQUE – MONUMENT INSCRIT</i></p> <p><i>Arrêté du 17 février 1989</i></p>	<p>Hameau du Buisson-SaintVrin</p>

Façade de maison en briques



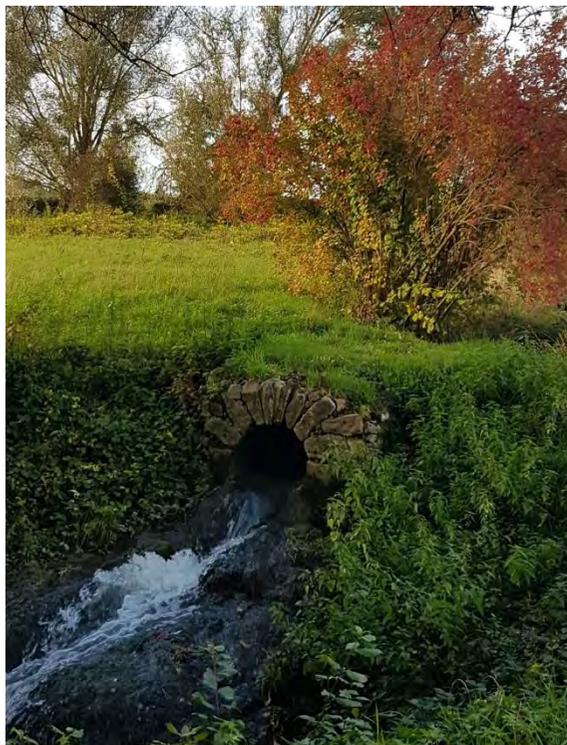
Maison en briques

Façades de maison bourgeoise du 19^{ème} siècle de style Napoléon III, composée d'un décor de briques flammées qui témoignent de la production de briques dans la région dans la 2^{ème} moitié du 19^{ème} siècle.

Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme

Rue Chaude

Pont



Pont

*Protection au titre de l'article L.151-19 du
Code de l'urbanisme*

Bornes
cisterciennes
(52)



Bornes cisterciennes

*Protection au titre de l'article L.151-19 du
Code de l'urbanisme*

MONTHOLON

Montholon –
Aillant-sur-
Tholon

Église



Église Saint Martin

**MONUMENT HISTORIQUE –
MONUMENT INSCRIT**

Arrêté du 05 octobre 1982

Place de l'Église

Chapelle



Chapelle Ermitage Saint Anne

**MONUMENT HISTORIQUE –
MONUMENT INSCRIT**

Arrêté du 06 septembre 1978

Angle de la rue de
la Chapelle et de
la rue de la Motte

	Croix		<p>Croix de Saint Anne</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Angle de la rue de la Chapelle et de la rue de la Motte</p>
	Croix		<p>Croix</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Dans le jardin de la Chapelle-hermitage Sainte-Anne</p>

	Croix		Croix <i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i>	A l'angle de la Rue des Hirondelles et de la Rue de la Tour aux Drôles
	Croix		Croix <i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i>	Boulevard du Levant

<p>Croix</p>		<p>Croix</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Rue Pierre Larousse</p>
<p>Croix</p>		<p>Croix</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>A l'angle de la Rue du Vau Galant et de la Rue des Vergers</p>

<p>Croix</p>		<p>Croix</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>A l'angle de la Rue de la Motte et de la Rue des Vergers</p>
<p>Pierrefitte</p>		<p>Menhir de Pierrefitte</p> <p>MONUMENT HISTORIQUE – MONUMENT CLASSÉ</p> <p><i>Arrêté du 10 février 1913</i></p>	<p>2 Le Puits Avril</p>

<p>Montholon - Champvallon</p>	<p>Croix</p>		<p>Croix de Saint-Georges, érigée en 1865 pour perpétuer le souvenir de l'ancienne Église paroissiale de Champvallon, bâtie en 1589</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Place Saint Georges</p>
	<p>Croix</p>		<p>Croix de Saint-Georges</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Rue de la Source</p>

Croix			Croix Saint Jacques <i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i>	Les Bussières 47.935436 ; 3.341032
Croix			Croix Saint Maurice <i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i>	Cimetière
Croix			Croix tombale 1 <i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i>	Cimetière

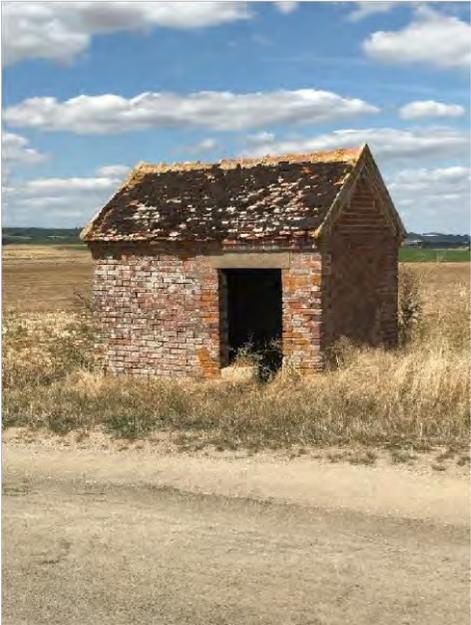
	Croix		Croix tombale 2 <i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i>	Cimetière
	Croix		Croix Collibeaux <i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i>	Cimetière

	Croix		<p>Croix de Saint-Pierre, devant l'Église de Champvallon</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	Route de l'Église
	Croix		<p>Croix de Bressan, Notre Dame des scapulaires</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	47.944768 ; 3.342597

Croix			<p>Croix de Saint Jacques</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	Rue des vignes du carrefour
Croix			<p>Croix de Sainte Rosalie</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	Les Branches, D67
Croix			<p>Croix de Sainte Catherine</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	Rue de la Fontaine Saint Hubert

	Croix		<p>Croix des Viards, propriété privée</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	18 rue des Viards
	Lavoir		<p>Lavoir, propriété privée</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	4 rue Saint Georges, à Champvallon
	Pressoir		<p>Pressoir à balancier construit en briques en chaînage harpé et rognons de silex. Il conserve quelques éléments du 14^e siècle bien que reconstruit en grande partie au 18^e siècle. Vers 1789, le pressoir a été déplacé et remonté dans la cuverie actuelle spécialement construite pour le recevoir.</p> <p>MONUMENT HISTORIQUE - MONUMENT INSCRIT</p> <p><i>Arrêté du 26 juillet 2002</i></p>	4 rue Saint Vincent, à Champvallon

<p>Montholon – Villiers-sur-Tholon</p>	<p>Église</p>		<p>Église Saint Jean-Baptiste</p> <p>MONUMENT HISTORIQUE – MONUMENT INSCRIT (sauf le clocher moderne)</p> <p><i>Arrêté du 02 juin 1976</i></p>	<p>24 rue saint Jean à Villiers sur Tholon</p>
	<p>Ancien panneau indicateur</p>		<p>Ancien panneau indicateur</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Croisement rue Saint Jean / Route de la Chapelle à Villiers sur Tholon</p>

<p>Cabane des cantonniers</p>		<p>Cabane des cantonniers</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Chemin de l'Orme 47.889817 ; 3.370245</p>
<p>Monument aux morts</p>		<p>Monument aux morts</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>47.89433 ; 3.326419</p>

	<p>Monument aux morts</p>		<p>Monument aux morts</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Rue du milieu</p> <p>Direction La Ferté Loupière 47.890501 ; 3.32351</p>
	<p>Croix</p>		<p>Croix</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Intersection D 955 / Rue des Vallots</p>

<p>Croix</p>		<p>Croix de Saint Jacques, 1889</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Face cimetière à Villiers sur Tholon</p>
<p>Croix</p>		<p>Croix</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Dans le cimetière</p>

	Puits		Puits <i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i>	Rue Ferrée
	Puits		Puits <i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i>	Ruelle des épinards

<p>Puits</p>			<p>Puits</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>19 Rue du milieu</p>
<p>Puits</p>			<p>Puits</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>36 Rue du milieu</p>

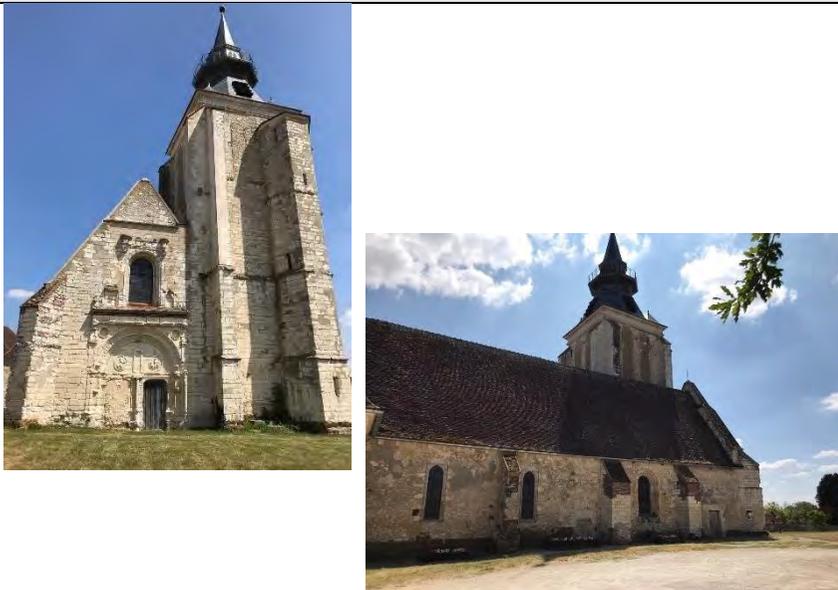
<p>Puits</p>			<p>Puits</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>62 rue du milieu</p>
<p>Puits</p>			<p>Puits</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>30 rue Saint Jean</p>

<p>Puits</p>		<p>Puits</p> <p>En pierres, recouvert de lierre</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Caché dans un bosquet, au bout du chemin du champ Guibert</p>
<p>Puits</p>		<p>Puits</p> <p>Recouvert de broussailles et de lierre Complètement dissimulé</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>18 rue Saint Gilles</p>

	Fontaine		Fontaine <i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i>	Place Saint Jean
	Fontaine		Fontaine <i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i>	65 rue du milieu

	Fontaine		<p>Fontaine</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	38 rue Saint Jean
Montholon - Volgré	Puits		<p>Puits</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	10 rue des Arcys, à Volgré

POILLY SUR THOLON

<p>Poilly sur Tholon</p>	<p>Église</p>		<p>Eglise Saint-Germain du 16^{ème} avec son portail orné d'un décor Renaissance et son clocher refait vers 1840 avec un balcon circulaire. Imposant bâtiment fait en pierres avec toiture en tuiles plates de pays.</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Dans le bourg, place de l'Église</p>
	<p>Croix</p>		<p>Croix de chemin, élément du patrimoine religieux local.</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>A l'entrée du bourg, l'angle la rue du Fort et du chemin rural n°1</p>

	Croix		<p>Croix de chemin, élément du patrimoine religieux local.</p> <p>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</p>	<p>A Bleury, à l'entrée Est au niveau du chemin d'Auxerre</p>
	Colombier		<p>Colombier, architectural appartenant à l'ancien château, construction toiture en tuiles plates de pays avec présence d'une lucarne à fronton.</p> <p>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</p>	<p>Au niveau de l'ancien château, au sud du bourg</p>
	Pigeonnier		<p>Pigeonnier, élément du patrimoine architectural local avec mur en pierres calcaire et toiture en petites tuiles plates.</p> <p>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</p>	<p>Dans le hameau du Bas d'Auvergne, au 6 route de Poilly.</p>

Maison			<p>Maison, élément du patrimoine architectural local avec mur en pierres calcaire et toiture en petites tuiles plates.</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Dans la partie Sud du bourg, au 4, rue Saint-Germain.</p>
Maison			<p>Maison, élément du patrimoine architectural local avec mur en pierres calcaire et toiture en petites tuiles plates.</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Dans le hameau de Sarrigny, chemin vicinal n°9, dit du Caribouille.</p>
Maison			<p>Maison, élément du patrimoine architectural local avec mur en pierres calcaire et toiture en petites tuiles plates.</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Dans le bourg, au 17bis, rue Saint-Germain.</p>

	Porche		<p>Porche, patrimoine architectural rural avec appareillage en briques.</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	A l'entrée Sud de Bleury, au 12, route de Saint-Aubin.
--	--------	---	---	--

	Portail		<p>Portail, élément du patrimoine architectural local avec portail métallique et piliers en briques.</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	Dans le bourg, au 29 rue Saint-Germain.
	Portail		<p>Portail, élément du patrimoine architectural local avec portail métallique et piliers en briques.</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	A l'entrée Nord du Hameau du Bas d'Auvergne, au 2 route de Poilly.
	Portail		<p>Portail, élément du patrimoine architectural local avec portail métallique et piliers en briques.</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	Dans le hameau du Bas d'Auvergne, au 6 route de Poilly.

	Portail		<p>Portail, élément du patrimoine architectural local avec portail métallique et piliers en briques.</p> <p>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</p>	<p>Dans le hameau du Bas d'Auvergne, route de Poilly.</p>
	Portail		<p>Portail, élément du patrimoine architectural local avec portail métallique et piliers en briques.</p> <p>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</p>	<p>Hameau de Bleury, au 20 route de Poilly.</p> <p>Centre de Loisirs</p>
	Portail		<p>Portail, élément du patrimoine architectural local avec portail métallique et piliers en briques.</p> <p>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</p>	<p>Dans le hameau de Marnay, au 3 chemin de Vieux Champs.</p>
	Grille		<p>Grille, et ses piliers avec appareillages en briques et pierres calcaires. Grilles en fer forgé ouvragées</p> <p>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</p>	<p>Dans le bourg, en façade de la mairie, 1 rue Saint-Germain</p>

Grille et porche du cimetière				<p>Grille et porche du cimetière, patrimoine architectural local avec appareillage en briques pour la construction et grille en fer forgé.</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Au Sud du bourg, chemin rural dit de la rue de l'Orme.</p>
Puits				<p>Puits, patrimoine rural.</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>A Bleury, chemin d'Auxerre.</p>
Source				<p>Source, patrimoine local en pierre de taille.</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Dans le hameau de Sarrigny, à l'angle de la rue des Chartreux et du chemin d'Auxerre</p>

	Fontaine		<p>Fontaine, patrimoine pierre.</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Dans le hameau de Luchy, au cœur du hameau.</p>
	Lavoir		<p>Ancien lavoir, patrimoine architectural local en pierre et entourage des ouvertures en briques.</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Dans le hameau de Marnay, au niveau de l'espace public.</p>
	Lavoir		<p>Ancien lavoir, patrimoine architectural local en pierre avec appareillage d'angle et entourage des ouvertures en briques.</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Dans le hameau de Luchy, au cœur du hameau.</p>

SAINT MAURICE LE VIEIL

<p>Saint Maurice le Vieil</p>	<p>Église</p>		<p>Église Saint Léger La porte de l'Église, sculptée, datant du XVIe siècle, comporte une citation extraite de l'Évangile selon saint Jean : "Januis clausis in médio stetit" (portes verrouillées, Jésus vint se tenir au milieu d'eux au jour de sa résurrection)".</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Centre bourg de Saint Maurice le Vieil</p>
	<p>Lavoir</p>		<p>Lavoir de Mormont</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Hameau de Mormont</p>

	<p>Puits et Croix</p>		<p>Puits et Croix</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Hameau de Chaillot, route de Marnay</p>
	<p>Porche</p>		<p>Porche</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Route d'Egleny</p>

	<p>Croix</p>		<p>Croix</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Carrefour RD4 Lieu dit « La Potence »</p>
	<p>Croix</p>		<p>Croix</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Place de Chaillot</p>

	<p>Croix</p>		<p>Croix</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Lieu dit « la Planche des Goutaux »</p>
	<p>Fontaine</p>		<p>Fontaine</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	

SAINT MAURICE THIZOUAILLE

Saint Maurice
Thizouaille

Château
*(château, tour du
château et ses
dépendances)*



Château fort et ses dépendances
(propriété privée)

**MONUMENT HISTORIQUE -
MONUMENT INSCRIT**

Arrêté du 26 août 1981

Rue du château

Chapelle		<p>Chapelle</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Place de l'ancienne Église</p>
Croix		<p>Croix Sans-nom</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Croisement rue du Vieux poux et du Chemin des Potiers</p>
Croix		<p>Croix du Jubilé</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>Carrefour de la rue Saint Mathieu et la Rue de la Croix du Jubilé</p>

	Croix		Croix de Saint Louis <i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i>	Croisement rue de Charny, à proximité du cimetière, et au bout du chemin de la Croix du Jubilé
--	-------	--	---	--

SENAN

Senan	Église		Église Saint Firmin MONUMENT HISTORIQUE - MONUMENT CLASSÉ Arrêté du 23 septembre 1911	Route de Joigny
	Ferme du Marais et ses dépendances		Propriété privée Château de Malesherbes <i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i>	Rue de Malesherbes, à Senan

	Moulin et ses dépendances		Propriété privée <i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i>	Rue d'Aillantsur-Tholon, à Senan
--	---------------------------	--	---	----------------------------------

	Château de Chailleuse et ses dépendances	 	Propriété privée <i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i>	Hameau de Chailleuse, à Senan
--	--	---	---	-------------------------------

Sommecaise	Puits		Puits <i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i>	31 grande rue
------------	-------	--	--	---------------

VALRAVILLON

Valravillon –
Guerchy

Château de
Guerchy et ses
dépendances



Propriété privée

*Protection au titre de l'article L.151-19 du
Code de l'urbanisme*

Chemin du
Château, à
Guerchy

<p>Valravillon – Laduz</p>	<p>Lavoir</p>		<p>Le petit lavoir de Laduz, construit dans les années 1900 pour les habitants du lieu-dit La laye.</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>27 rue de la Laye, à Laduz</p>
	<p>Lavoir</p>		<p>Lavoir communal</p> <p><i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i></p>	<p>rue de l'Église, à Laduz</p>

<p>Valravillon - Neuilly</p>	<p>Église</p>		<p>Église NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION</p> <p>MONUMENT HISTORIQUE - MONUMENT INSCRIT</p> <p>Arrêté du 24 janvier 1927</p>	<p>1 rue du parc</p>
	<p>Croix du cimetière</p>		<p>Croix du cimetière de Neuilly</p> <p>MONUMENT HISTORIQUE - MONUMENT CLASSÉ</p> <p>Arrêté du 9 avril 1924</p>	<p>14 route de Villemer (cimetière)</p>

	Cloche		Cloche sur toit, propriété privée <i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i>	23 rue des Fosses
	Puits		Puits, propriété privée <i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i>	4 rue des chènevières

	Puits		Puits <i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i>	2 grande rue
Valravillon – Villemer	Lavoir		Lavoir communal <i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i>	8 route de Charmoy
	Puits		Puits <i>Protection au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme</i>	29 grande rue

